

Commune de ST JACQUES DES ARRETS

« le Bourg » 69860 ST JACQUES DES ARRETS

Tél : 04.74.04.61.60 / fax : 04.74.04.67.71

Courriel : mairie.stjacques_da@numericable.com

Site Internet : www.saintjacquesdesarrets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2014

Date de Convocation : 27 juin 2014

Absent(e)s non excusé (e)s: Bruno SANGOUARD

François SANGOUARD a été désigné(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2014

Après avoir apporté la modification suivante :

Cœur de village : démarrage des travaux à la date du 19 mai et non pas à la date du 16 mai ;

- Il a été approuvé à l'unanimité des présents

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 juin 2014

Il a été approuvé à l'unanimité des présents

Aménagement du Cœur de village

Les travaux se déroulent correctement et dans les temps. Quelques points sont à revoir au niveau de la plateforme de tri sélectif

Il a été prévu quelques travaux complémentaires pour un montant total de 3 937.40 € (soit une plus-value de 4.25% du marché initial).

- la fourniture et pose d'une jardinière en bordure P1 avec remplissage en terre végétale

- la fourniture et la pose d'un réseau EP pvc sn8 diamètre 160
- la fourniture et pose de caniveau DN 100 avec couverture grille fonte.
- dalle tri sélectif : fourniture et fixation de platine spécifique dans la dalle béton, Rehaussement de 50 cm du bardage bois.

Travaux restant à faire : signalétique, pose de la résine autour de l'église

- la réception des travaux est prévue pour le jeudi 10 juillet à 11 heures

Travaux et aménagements divers

1. L'Auberge

- restaurant : Il a été décidé l'acquisition de nouvelles chaises. Vu, le coût, il est envisagé d'en racheter une vingtaine cette année et de faire de même les 2 années à venir.

Il est envisagé de faire faire le nettoyage des VMC après l'été.

- murs : problèmes de fissures importantes, notamment au niveau de la cave et de la cuisine.

- toiture : le pan côté route serait à refaire : tuile + isolation (car inexistante actuellement)

2. La Salle des Fêtes

il y a également beaucoup de tuiles à changer (tuiles cloutées)

Les travaux du logement au-dessus de la salle des fêtes seront réétudiés prochainement par la commission « bâtiments »

3. Le Cimetière

Il a été décidé l'achat d'une benne 3 points pour mettre les déchets du cimetière. Celle-ci sera achetée auprès du Garage Braillon (Ouroux) pour un montant de 590 € HT.

Suite au relèvement des tombes, il est nécessaire de rajouter du gravier. Un devis sera demandé.

Ces travaux sont financés dans le cadre du contrat pluriannuel avec le département du Rhône et ont un subventionnement de 60%.

Indemnités des élus

A la demande du Préfet, la délibération du 7 avril fixant le montant des indemnités des élus sera complétée par un tableau nominatif précisant l'indemnité de chacun : Maire et Adjoints.

Tarifs des locations

1. Les logements meublés

Au vu de l'augmentation des taux de TVA et des coûts, les tarifs d'eau et d'électricité seront augmentés comme suit **à compter du 1^{er} août 2014**

Eau : le m³ passera de 3.72 € à 3.90 € (abonnements compris)

Electricité : le kwh passera de 0.12 € à 0.15 € (abonnements compris)

2. Les Gîtes

- Il est décidé que pour les vacances de Noël, les gîtes seraient loués uniquement en semaine et aux tarifs haute saison, pour pallier aux frais de chauffage importants.

Le conseil fixe les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2015

- Gîtes les crots

Nuitée : 80 €

Week-end : 100 €

Semaine : 180 € (250 € juillet-août et semaines vacances de Noël)

- Gîtes Priangue

Nuitée : 90 €

Week-end : 120 €

Semaine : 210 € (280 € juillet-août et semaines vacances de Noël)

3. Le camping

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015

* personne à partir de 6 ans : 4 € par nuitée

* emplacement caravane et camping-car : 5 € par nuitée

* garage mort : 3 € par nuitée

Divers

- **Eglise** : la Communauté de Communes, dans le cadre des activités touristiques communautaires, a inscrit des crédits pour financer un système permettant d'avoir une visite commentée des toiles, sans la présence d'une tierce personne. Ces dépenses ont obtenu un financement du Département du Rhône.

- **Rues du village** : il est envisagé de dénommer et numéroter les rues à l'intérieur du bourg.

Nous allons pour cela, nous renseigner sur la démarche à suivre. Les habitants de Saint-Jacques seront consultés pour nous donner leurs avis.

- **dans le cadre de la politique « villages d'accueil »**, la commune envisage toutes possibilités de terrains, habitations, locaux pour pouvoir accueillir des populations nouvelles, avec des projets nouveaux.

- **nouveaux horaires de la mairie**

La mairie est maintenant ouverte au public :

- le lundi après-midi de 15h30 à 18h30
- le vendredi matin de 8h00 à 11h30

Prochain conseil municipal : vendredi **12 septembre à 20 heures**